



INSTITUTION, VIE DÉMOCRATIQUE

Le recensement commence le 18 janvier

Il permet de mieux connaître l'évolution de la population et d'ajuster ainsi les besoins et les projets. Une partie des logements et des habitants seront recensés entre le 18 janvier et le 24 février.

Publié le 11 janvier 2024

Comment ça se passe ?

Si vous habitez un des logements, une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Merci d'avance de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

Plus d'infos : [C'est Simple – Le recensement de la population 2024 | INSEE \(le-recensement-et-moi.fr\)](#)



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h